

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **16**

Absents : **10**

- dont suppléés : **1**

- dont représentés : **3**

Votants : **20**

- dont « pour » : **20**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le trois décembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth (*arrivée à la question n°4*), GARCIER-RICHAUD Hélène, OCELLI Chloé, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, CAPEL Denis et GASTON Arnaud (*départ après la question n°24*).

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme BALLADUR Clarisse, Mme OKROGLIC Dominique, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel TRON et M. FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/201

OBJET : PROJET DE SYSTEME D'AVERTISSEMENT LOCAL AUX CRUES (SDAL) DANS LA VALLEE DE L'UBAYE – APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération 2017/230 du 28 septembre 2017 portant candidature de la CCVUSP au programme opérationnel interrégional du massif alpin (POIA) dans le cadre de la mise en place de la GIRN ;

VU sa délibération 2018/124 du 15 mai 2018 portant mise à jour du plan de financement de cette opération ;

CONSIDERANT l'action principale du projet GIRN sur la mise en place et la maintenance d'un système de détection des crues répondant à des besoins de suivi et d'alerte hydrométéorologiques des bassins torrentiels de haute montagne dont les sites d'implantations de capteurs sont les suivants :

- 6 pluviomètres : Haute Ubaye à Saint Paul sur Ubaye au Village de Maljasset ; Ubayette à Val d'Oronaye à la « Cabane des Vallons », Parpaillon à la Condamine-Châtelard au lieudit du « Plan de la Malle Haute », Abriès à Jausiers à la « Fontaine de Rougon », Bachelard à Uvernet-Fours au village de Bayasse, Grand Riou de la Blanche à Méolans-Revel en amont du lieudit du « Pied des Prats »,
- 3 stations hydrométriques et 2 existantes : Ubayette à Val d'Oronaye à la passerelle du lieudit de « Certamussat » ; Ubaye à Jausiers au Pont de Barnuquel ; Bachelard à Uvernet-Fours au Pont amont de la D902 ; et les stations existantes Ubaye à la Condamine-Châtelard « Champ-Féléze » et Ubaye à Saint-Paul-sur-Ubaye « camping de Champ Féléze ».

CONSIDERANT que l'action est cofinancée par le Fonds Européen de Développement Régional FEDER, l'état et les régions dans le cadre de l'opération interrégionale CIMA-POIA, à hauteur de 80% ;

CONSIDERANT l'enjeu intercommunal lié au suivi amont/aval des paramètres hydrométéorologiques sur le bassin versant de l'Ubaye et l'alerte des gestionnaires de crise à l'échelle de la vallée de l'Ubaye en ce qui concerne la détection du risque de crues torrentielles ;

CONSIDERANT la future information disponible et l'anticipation associée vis-à-vis de l'alerte à la population et la mise en sécurité ;

CONSIDERANT l'estimation prévisionnelle et le plan de financement suivant :

Estimation prévisionnelle						
Libellé	Prix unitaire	Quantité	Montant H.T	T.V.A	Montant T.T.C	
PLUVIOMETRE	5 000.00 €	6	30 000.00 €	6 000.00 €	36 000.00 €	
THERMOMETRE	200.00 €	6	1 200.00 €	240.00 €	1 440.00 €	
STATION HYDROMETRIQUE	STATION ET CAPTEUR RADAR	15 000.00 €	3	45 000.00 €	9 000.00 €	54 000.00 €
	CAMERA MESURE INFRAROUGE ET LICENCE	6 000.00 €	3	18 000.00 €	3 600.00 €	21 600.00 €
ECHELLE LIMINIMETRIQUE AUTRES SITES	600.00 €	7	4 200.00 €	840.00 €	5 040.00 €	
Sous-Total			98 400.00 €	19 680.00 €	118 080.00 €	
TOPOGRAPHIE	1 600.00 €	3	4 800.00 €	960.00 €	5 760.00 €	
DIMENSIONNEMENT HYDRAULIQUE DU SYSTEME	12 000.00 €	1	12 000.00 €	2 400.00 €	14 400.00 €	
MAITRISE D'ŒUVRE	9 840.00 €	1	9 840.00 €	1 968.00 €	11 808.00 €	
Sous-Total			26 640.00 €	5 328.00 €	31 968.00 €	
ALEAS			12 504.00 €	2 500.80 €	15 004.80 €	
Total			137 544.00 €	27 508.80 €	165 052.80 €	

Plan de financement des dépenses d'investissements			
SDAL	Programme ou financeur	Montant H.T.	Taux de subvention
FNADT	CIMA	20 631,60 €	15%
Fonds européens	FEDER-POIA	68 772 €	50%
Région (s)	CIMA	20 631,60 €	15%
Total co-financeurs publics		110 035,20 €	80%
Autofinancement CCVUSP		27 508,80 €	20%
Coût total du projet		137 544 €	100%

CONSIDERANT que compte tenu du plan de financement, la part d'autofinancement de la CCVUSP s'élève à 20% du coût total d'installation soit 27 508,80 € H.T.

CONSIDERANT que le montant annuel estimé de la maintenance du SDAL et des stations existantes s'élève à 5 000,00 €.

Sur proposition de Jacques FORTOUL, Vice-Président,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement du système d'avertissement local (SDAL) aux crues de la vallée de l'Ubaye et la prise en charge par la CCVUSP de la part d'autofinancement.
- **PRECISE** que les frais de maintenance (entretien préventif), de supervision et d'abonnement GSM/ADSL seront pris en charge par la CCVUSP dans la limite de 5 000 € par an.
- **DIT** que les stations hydrométriques existantes, sur l'Ubaye, de la Condamine Châtelard (système d'alerte du camping Champ Féléze) et de Saint Paul sur Ubaye (système d'alerte du camping Bel-Isclé) seront intégrées au dispositif. Leur intégration fera l'objet d'une évaluation des charges transférées et d'un conventionnement de la CCVUSP avec les tiers concernés (communes, gestionnaire des campings).
- **AUTORISE** la Présidente à lancer les consultations selon la procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre puis pour le marché de travaux, à signer les marchés et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la prestation.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

C.C.V.U.S.P.

Séance du 10 décembre 2021